

Assemblée publique de consultation du Conseil municipal de Piedmont tenue le 26 mai 2008 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Ann Marie Colizza, Claudette Laflamme, Claude Brunet, Normand Durand et Gilles Dazé. Était absente, madame Lyne Picard.

Projet de règlement 761-07-02 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale dans le milieu urbanisé

M. Clément Cardin, président d'assemblée fait un résumé du projet de règlement.

Par ledit projet de règlement, la municipalité veut mettre en place des objectifs et des critères d'évaluation lors d'une construction, d'un agrandissement, de modification de revêtement extérieur et de modification du niveau de terrain. Les critères et les objectifs s'appliquent pour :

- L'architecture du bâtiment;
- L'architecture et l'implantation des garages;
- Les aménagements paysagers.

M. Cardin demande s'il y a dans la salle des personnes qui ont des commentaires à formuler sur ledit projet de règlement.

Il n'y a aucun commentaire.

Projet de règlement 757-03-08 modifiant certaines dispositions réglementaires applicables à la zone P-I-207

M. Clément Cardin fait un résumé dudit projet qui stipule que dans la zone P-I-207 la superficie minimum de tout bâtiment est de 100m², or les stations de pompage situées dans la zone P-I-207 ont une superficie au sol de 40m².

Le projet de règlement a pour but de modifier la réglementation comme suit :

Superficie au sol :	40m ²	
Largeur du bâtiment :	6m minimum	20m maximum

M. Cardin demande s'il y a dans la salle des personnes qui ont des commentaires à formuler sur ledit projet de règlement.

Il n'y a aucun commentaire.

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés l'assemblée est levée.

CLÉMENT CARDIN,
Président d'assemblée

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier